VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AIACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Jeudi 28 Mars à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 mars 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :
MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, MM. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M AMIDEI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	M. Le Maire
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme FERRI-PISANI	à	M. GABRIELLI
M. D'ORAZIO	à	M. TOMI

Etaient absents :
Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 28 Mars 2013	Délibération N°2013 / 72

Poursuite du Programme de Renouvellement Urbain des Cannes-Salines. Bilan de la concertation.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le Programme de Renouvellement Urbain (PRU) entrant dans une nouvelle phase de réalisation correspondant à la mise en œuvre des infrastructures publiques prévues dans la convention, la Municipalité a décidé, dans le cadre d'une volonté renouvelée de dialogue et d'échanges, de solliciter l'avis de la population sur les orientations d'aménagement envisagées.

Ainsi, par délibération n°2012/258 en date eu 27 novembre 2012, le Conseil Municipal a fixé les modalités de cette nouvelle phase de concertation.

Ouverte par deux réunions publiques, annoncées dans la presse et sur le site Internet de la Ville, qui se sont déroulées les 23 et 24 janvier 2013 respectivement aux Cannes et aux Salines, la concertation s'est déroulée jusqu'au 25 février 2013 inclus.

Pendant un mois, du 25 janvier au 25 février, deux expositions, une au point information des Cannes et une à la maison de service public des Salines, ont permis au public d'appréhender les prochaines orientations d'aménagement à travers la mise à disposition de 8 panneaux explicatifs également disponibles sur le site Internet de la Collectivité et de donner son avis en répondant au questionnaire à disposition sur place et en ligne.

Les questions ont porté sur :

- La définition des usages des places publiques prévues dans le Programme de Renouvellement Urbain (fonctions commerciale et économique, patrimoniale et touristique, culturelle et festive, sportive, ludique, de détente et/ou de stationnement),
- Le positionnement du mobilier urbain,
- Le type de gamme de mobilier urbain (moderne, traditionnel, spécifique au quartier…).

A travers ce questionnaire (faisant office de registre), les habitants ont aussi pu faire part à la commune de leurs remarques de toute nature concernant le projet.

Bilan de la concertation

Les réunions publiques ont drainé 45 personnes aux Cannes et 42 personnes aux Salines. Après une présentation de l'état d'avancement du Programme de Renouvellement Urbain et de l'intégration de la contrainte hydraulique dans le projet initial, les principes d'aménagement ont été exposés aux habitants. S'en est suivi un échange entre les participants.

Pendant le mois de concertation, 62 questionnaires ont été remplis sur site et en ligne dont une majorité émanant d'habitants du quartier des Cannes (41 réponses contre 19 pour les Salines et 2 réponses pour lesquelles le quartier de vie n'a pas été précisé).

Globalement, toutes les fonctions urbaines sont souhaitées, mais certaines fonctions apportent intrinsèquement des nuisances spécifiques qui les rendent peu ou pas souhaitables pour certains habitants.

Les habitants souhaitent que le mobilier soit préférentiellement implanté :
Aux Cannes:

- place des Cannes, place Binda & de Lattre de Tassigny,
- aux abords de la future maison de quartier,
- sur la petite place qui est destinée à recevoir le marché couvert.

Aux Salines:

- rue Pietri, Place des Salines, Square Gavini,
- dans les espaces verts et de détente à l'emplacement de la ruine Candia,
- une demande est faite pour prévoir une place de marché en face de la Poste des Salines (à la place de l'école),
- aux Padules et à l'ancien Carrefour.

Et de manière générale :

- Le mobilier doit être installé dans des endroits ombragés et centraux, à différents endroits du quartier,
- Le mobilier doit être disposé de manière à préserver la tranquillité tout en favorisant la proximité et la convivialité,
- Le type de mobilier est majoritairement souhaité moderne sur les deux quartiers.

Certaines idées ont aussi été avancées par les habitants comme la création de fontaines et de jeux d'eau en circuit fermé, la pose de tonnelles et de pergolas, l'augmentation du nombre de places réservées aux deux-roues, l'augmentation de l'offre de transport en commun dans ces quartiers…

Le détail du bilan de la concertation est présenté en annexe de la présente délibération.

Prise en compte du bilan de la concertation dans le projet

Au vu des observations émises par le public, le projet devra proposer une réponse concrète aux problèmes de bruit et de sécurité dans les quartiers des Cannes et des Salines. La question du bruit pourra être traitée par le choix de l'implantation du mobilier urbain ; la question de la sécurité peut être minimisée par une meilleure co-visibilité des espaces et un meilleur éclairage nocturne.

L'implantation du mobilier, dans des gammes plutôt moderne, sera réalisée en adéquation avec la volonté de la population de créer des espaces de vie conviviaux.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

d'approuver le bilan de la concertation relative à la poursuite du Programme de Renouvellement Urbain des Cannes-Salines.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï l'exposé de Monsieur Paul Antoine LUCIANI, Maire-Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
V la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,
Vu la loi n°85-729 du 18 juillet 1958 relative à la définition et à la mise en œuvre des principes d'aménagement,
Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.300-2 et R.300-1,
Vu le Programme de Renouvellement Urbain des Cannes-Salines,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°2012/258 du 27 novembre 2012 fixant les modalités de la concertation relative à la poursuite du Programme de Renouvellement Urbain des Cannes-Salines,
Vu les réunions de concertation organisées les 23 et 24 janvier 2013 dans les quartiers des Cannes et des Salines,
Vu les observations du public concernant la poursuite du Programme de Renouvellement Urbain,
Considérant que la concertation a été réalisée conformément aux modalités définies par le Conseil Municipal et qu'il convient d'en tirer un bilan pour prendre en compte les observations de la population dans le cadre du projet,
Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 mars 2013.

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

le bilan de la concertation relative à la poursuite du Programme de Renouvellement Urbain des Cannes-Salines.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000046-20130328-2013_72-DE

Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/04/2013

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Dr Simon RENUCCI

MAIRIE D'AJACCIO ★ CORSE du SUD